

ARRETE n°2021-53

portant proclamation des résultats de l'élection à la vice-présidence étudiante de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications adoptées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu la délibération du 7 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;

Vu l'arrêté n°2021-50 du 16 avril 2021 relatif à l'élection d'une vice-présidente étudiante ou d'un vice-président étudiant au sein du Conseil académique de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;

Vu la convocation et l'ordre du jour du conseil académique en date du 16 avril 2021.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Considérant les résultats suivants :

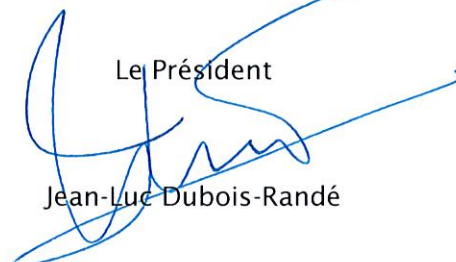
	1^{er} tour
Membres en exercice	80
Suffrages	61
Suffrages exprimés	58
Fantin LOWENSTEIN	44 voix
Thomas GACHOWSKI	5 voix
Isabeau SECHERESSE	9 voix

ARRETE

Article unique : Monsieur **Fantin LOWENSTEIN** est élu, à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil académique, vice-président étudiant de l'Université Paris-Est Créteil.

Fait à Créteil, le 10 mai 2021

Le Président



Jean-Luc Dubois-Randé